Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAUROUX
02.54.07.61.39 - mail : snu36@snuipp.fr - site : http://36.snuipp.fr

CAPD MOUVEMENT DU 13 JUIN 2019 DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp FSU 36

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

La CAPD mouvement de ce jour se tient pour nous dans des conditions particulières. Le 13 juin est un jour de grève nationale pour le SNUipp FSU, en effet, alors que le Sénat a voté de nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer, dont la suppression des EPLESF, la mobilisation reste à l'ordre du jour. Ainsi d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec finalement un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels. A cet objet de protestation, s'ajoute une série d'injonctions pédagogiques inquiétantes renforcées par le contenu de la circulaire de rentrée, ainsi qu'un contexte de divers dysfonctionnements dans le mouvement d'affectation des personnels. Toutes ces raisons ont conduit le SNUipp-FSU réuni en congrès à Perpignan à appeler les personnels des écoles à la grève et aux mobilisations le 13 juin, jour de la commission mixte parlementaire.

En tant que commissaires paritaires, représentant(e)s du syndicat majoritaire dans l'Indre, nous ne pouvions que prendre nos responsabilités en siégeant à la commission administrative paritaire départementale de ce jour. Nous ne voulons pas que nos collègues, déjà durement éprouvés par les multiples rebondissements qu'ont connu les opérations de mouvement, soient en plus pénalisés parce que le jour de la commission mixte parlementaire est le même que celui de la CAPD mouvement dans l'Indre. Nos collègues participeront donc à la manifestation ce matin, et les commissaires paritaires que nous sommes tiendront leur rôle au sein de cette CAPD, pour le bien-être de nos collègues. Nous continuerons cependant à nous opposer à ce funeste projet pour l'École de la République, l'école de la réussite pour tous.

Concernant les opérations de mouvement à proprement parler, nos organisations nationales portent depuis l'annonce des nouvelles règles du mouvement les revendications suivantes :

• le maintien de l'AGS comme élément premier du barème pour tous les postes,
• la diminution du nombre des postes profilés au profit de postes à exigences particulières,
• le maintien de la seconde phase de vœux,
• le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones,
• le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques et vœux larges,
• l'affectation à titre provisoire sur les vœux larges,
• l'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD.

Aujourd'hui, nous vous demandons :

- que les collègues affectés sur un vœu large non satisfaisant puissent renoncer à leur poste pour participer à une phase d'ajustement.
- qu'une nomination à titre définitif sur un vœu large ou un vœu géographique puisse être transformée en affectation à titre provisoire si le collègue en fait la demande.

Concernant la CAPD de ce jour, nous vous demandons instamment monsieur le DASEN, d'appliquer strictement la circulaire mouvement qui a été présentée à nos collègues. Toute circulaire est perfectible, y compris celle-ci, mais pour la CAPD de ce jour, c'est celle qui prévaut, afin de garantir à tous nos collègues l'égalité de traitement que leur confère leur statut de fonctionnaire d'Etat. Jusqu'ici, le travail conjoint de l'administration et des commissaires paritaires, la vérification manuelle du mouvement, a permis que les affectations prononcées chaque année soient plutôt en accord avec les vœux qu'ils avaient formulés. Cette année, la liste d'affectations produite par l'algorithme ne

correspond pas complètement au projet que nous avons bâti manuellement. Cette CAPD, comme les autres, sera l'occasion de confronter nos projets et de tout mettre en œuvre pour que les droits de nos collègues soient respectés, nous en sommes les garant(e)s.
Enfin, quelques données chiffrées :
- près de 60 enseignants seront maintenus sur leur poste,
- près de 45 collègues n'auront pas d'affectation aujourd'hui,
- à peine un peu plus de la moitié des participants obtiendront « satisfaction », si nous pouvons parler de satisfaction quand l'affectation se fait sur un vœu zone ou un vœu zone élargie.